

N/REF : 16/03/2026 15H23 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C42383
V/Email reçu le Lundi 16/03/2026 a 15H23

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 08 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 19 RUE EMILE BERNARD - DELAUNAY VANESSA 07 68 87 56 83
ETAGE 3 - PORTE 32
MOTIF : GOUTTE A GOUTTE EN BAS DU RADIATEUR
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU DE LA BASE DU RACCORD SUR RADIATEUR DE LA CUISINE
AUTRE CONSTAT : RADIATEUR TRES OXYDÉ
MISE EN SÉCURITÉ DU RADIATEUR
VIDANGE DU RADIATEUR
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
PRÉCONISATION : REMPLACEMENT DU RADIATEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MB LGESTION Email envoyé le 02/04/26 a 16H20 Mme AS DARIY
FM LGESTION Email envoyé le 23/03/26 a 15H19 adariy@aiguillon.com
BONJOUR, LE RADIATEUR ÉTANT TRES OXYDÉ, PRÉVOIR SON REMPLACEMENT. DANS L'ATTENTE DE VOTRE ACCORD,
-
MESSAGE VOCAL LE 17/03/26
FM LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/03/26 A 15:18 MME DARIY AS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	77,19
	TOTAL H.T.			77,19
	T.V.A. a 10,00%			7,71
	TOTAL T.T.C.En EURO			84,90

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.